Programme Mammographie

INFORMATION DESTINEE AUX MEDECINS

Chers confrères, chères consœurs,

En tant que responsables du dépistage organisé du cancer du sein au Luxembourg, les membres du Centre de Coordination des programmes de dépistage organisés des cancers ont souhaité via ce document informer les médecins nouvellement installés de quelques éléments d'organisation du programme. Ce message est donc spécialement adressé aux médecins installés depuis moins de 5 ans, sur base des informations fournies par le Ministère de la Santé.

Une vision plus exhaustive de ce programme, initié il y a bientôt 30 ans, est disponible dans la liste des documents de référence reprise en fin de ce document.

Nous restons à votre écoute pour toute question concernant le Programme Mammographie (PM) et vous remercions pour votre soutien à nos démarches.

Bien confraternellement,

Dr Claire Dillenbourg

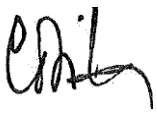

Fanny Lorin

Centre de coordination des programmes de dépistage des cancers
20, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg-Hamm

N° Public : 247-75550 **N° Professionnel :** 247-75656

Radiologues : 247-75575 & 247-75576

Fax : 247-95563

E-Mail : mammographie@ms.etat.lu

www.sante.public.lu/fr/prevention/cancer-sein-depistage

INFORMATIONS GENERALES

Le Programme Mammographie est

- Un programme de santé publique organisé par la Direction de la santé
- Un programme de dépistage organisé du cancer du sein
- Un programme basé sur les recommandations européennes

Dépistage

Le dépistage est l'exécution systématique d'un test de dépistage dans une population asymptomatique. Il vise à identifier les individus porteurs d'une anomalie évocatrice d'une maladie déterminée.

Le dépistage peut être effectué lors de rencontres individuelles médecin-patient, à l'initiative du patient ou de son médecin, dit « dépistage individuel » ou « opportuniste », ou encadré par des programmes de santé publique, dit « dépistage organisé ».

Les objectifs du PM

Limiter la morbidité et la mortalité liées au cancer du sein dans notre population grâce à un dépistage de cette maladie à un stade le plus précoce possible.

ORGANISATION

- Toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans, résidentes, et assurées par la Caisse Nationale de Santé reçoivent tous les 2 ans une invitation à participer au PM, le rendez-vous devant être pris par la participante dans un centre de son choix parmi les 5 sites agréés sur le territoire national.

Centre de dépistage	N° tel	SITE WEB /mail
CHEM	5711-79300	https://chem.lu/fr/rdv-imagerie-medicale
HRS SITE KIRCHBERG	2468-5688 ou 2468-5689	radio.hk@hopitauxschuman.lu
HRS SITE ZITHA KLINIK	2888-4555	rx-rdv@hopitauxschuman.lu
CHL MATERNITE	4411-6424	https://maternité.chl.lu
CHdN	8166-8166	https://rdv.chdn.lu/dxplanning/webbooking

NOTE : Les personnes non résidentes et affiliées à la CNS ne reçoivent pas d'invitation systématique mais peuvent participer, sur demande au Centre de Coordination.

- La mammographie de dépistage est entièrement prise en charge par la CNS, de même que la consultation chez le médecin de référence (voir : bon E20), nécessaire en cas de mammographie positive.
- Toutes les mammographies font l'objet d'une double interprétation indépendante et d'une troisième interprétation en cas de discordance entre les 2 lecteurs, les deuxièmes et troisièmes interprétations étant réalisées à la Direction de la santé grâce au transfert électronique des images et des données d'interprétation. Les centres de dépistage, les radiologues et les ATM sont agréés dans le cadre du Programme, moyennant un nombre minimal de prestations et de formations spécifiques.

Liste des radiologues agréés en 2022

Centre de dépistage	Radiologue agréé en 2022
CHEM	DR JEAN-CHRISTOPHE MATTE DR MARIANNE SCHMIT DR YVES LASAR
HRS SITE KIRCHBERG	DR MARION PECASTAINGS DR CAROLINE LARROUSSE DR GUILLAUME OLDRINI
HRS SITE ZITHAKLINIK	DR JEAN-BAPTISTE NIEDERCORN DR ARNAUD SZTANTICS DR PHUC TRAN MINH
CHL-MATERNITE	DR DANIEL JANSSENS DR DOUNIA EL AZZOUZI DR FABIENNE SCHAEFFER
CHdN	DR ANGELO TROMBA DR AUDREY MAWET DR RAPHAEL CHAUVEAU

Résumé des démarches

Comment se fait la prise de rendez-vous?

- La participante consulte la liste des centres agréés et prend RV par téléphone, par mail ou via le site web du centre; l'invitation est valable 2 ans.

Quelles sont les démarches au centre de radiologie?

- **ATM** : anamnèse, examen clinique et mammographie, recherche d'anciens clichés; enregistre le nom du médecin devant recevoir le résultat; enregistre la langue de la participante
- **RADIOLOGUE PREMIER LECTEUR** : contrôle la qualité des clichés et interprète la mammographie sur le fichier d'annotations spécifique " PMLUX"

Rôle du radiologue du centre de coordination "L2"

- contrôle la qualité des clichés
- interprète la mammographie sur le fichier d'annotation spécifique "PMLUX"
- contrôle les bilans réalisés

Que se passe -t-il en cas de désaccord entre les radiologues?

- une discussion est organisée 1 fois/semaine entre un "L1" et un "L2" : il s'agit d'une "troisième lecture" consensuelle, ce sera le résultat final

Qui reçoit le résultat?

- le médecin (généraliste, interniste, gynécologue, oncologue) désigné par la participante
- la participante (2 jours après son médecin en cas de résultat anormal)

LES RESULTATS

- **Mammographie normale :** la mammographie ne montre aucune anomalie et aucun examen supplémentaire n'est recommandé. Un examen clinique annuel est fortement recommandé.

  Dans certains cas, une lettre personnalisée est jointe au résultat : par exemple, en cas de handicap ou en cas de d'anomalie clinique sans traduction mammographique, l'attention du médecin est spécialement requise.

  Un retrait du PM peut être signalé par la bénéficiaire ou son représentant légal, par exemple en cas de handicap physique ou mental rendant impossible la réalisation de clichés corrects.

- **Mammographie anormale et « rappel » :** cela signifie qu'une anomalie a été repérée par les radiologues.

  Dans ce cas, des examens complémentaires sont nécessaires pour mettre au point cette anomalie. Le bilan est réalisé afin de confirmer (vrai positif) ou non (faux positif) la présence d'un cancer. Il s'agit en général de clichés mammographiques complémentaires, d'une échographie, d'une IRM, voire d'une biopsie. On conclut majoritairement à une anomalie bénigne, non cancéreuse, mais il convient toujours de s'en assurer.

  Dans le cadre du PM, les participantes sont également rappelées pour examen complémentaire (échographie) en cas de densité mammaire élevée ou en cas d'implants mammaires, ces 2 situations entraînant une détection plus difficile de certaines lésions (effet masquant).

  Le taux de rappel (proportion de femmes rappelées pour bilan parmi les femmes ayant effectué un dépistage, sur une période déterminée) est un indicateur important du dépistage organisé.

- Il est recommandé de réaliser ces bilans dans un centre spécialisé (radiologue avec formation spécifique en sénologie).
- Le bilan doit notamment se référer à l'anomalie mise en évidence sur les clichés de dépistage et expliquer l'image.
- Dans le cadre du PM, les rapports sont envoyés au médecin demandeur et au médecin radiologue du Centre de Coordination, à des fins d'enregistrement. En effet, la qualité du programme de dépistage ne peut être évaluée correctement sans ces données de suivi.

LA SUITE

La participante recevra sa nouvelle invitation 23 mois après la date de son dépistage ou 23 mois après sa date d'invitation en cas de non-participation.

Résumé du parcours PM

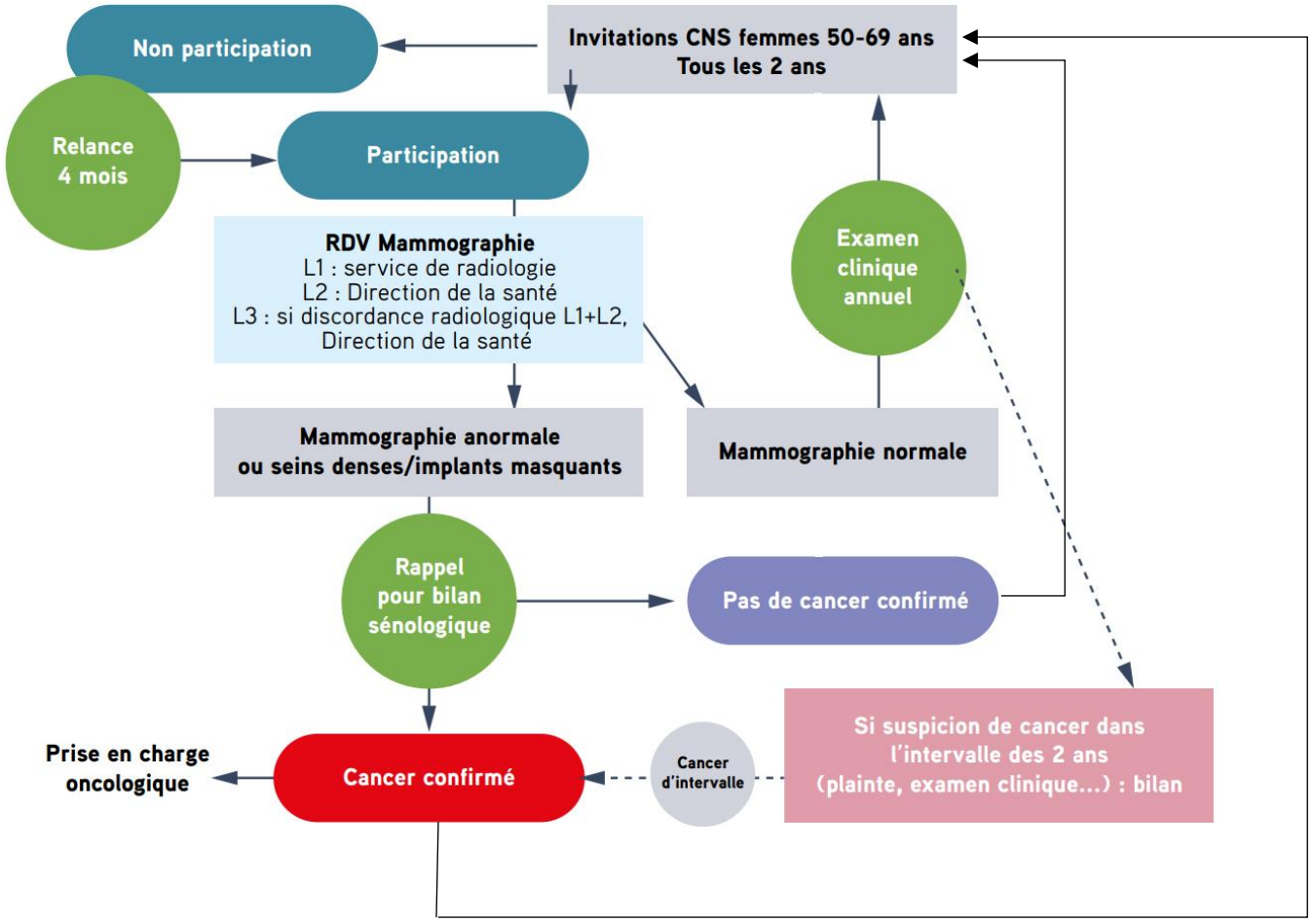

LE BON E20

En cas de mammographie anormale, le médecin reçoit, joint à la description des anomalies, un document intitulé « Bon E 20 » (annexe à ce courrier pour illustration).

Nomenclature des actes et services des médecins et médecins-dentistes et tarifs applicables de la CNS : Consultation effectuée par les médecins généralistes, les médecins spécialistes en gériatrie, les médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique, en médecine interne ou en oncologie médicale dans le cadre du programme de dépistage précoce du cancer du sein par mammographie : communication du résultat de la mammographie, anamnèse et examen clinique, évaluation du risque de cancer du sein et conseils spécifiques.

- Ce document est à envoyer au Centre de Coordination et comprend 2 parties :
  - Partie destinée à la CNS : sera transmise à la CNS par le Centre de Coordination. Cette partie atteste que la prestation a été effectuée et doit être signée par l'assurée et par le médecin.
  - Partie destinée au Centre de Coordination : permet d'encoder la suite donnée au dépistage positif.
    - Examen clinique effectué par le médecin
    - Centre ou médecin qui effectuera la mise au point
    - Résumé « BI-RADS » du résultat de l'échographie, un rapport complet devant être rédigé par ailleurs.
- Prestation prise en charge à 100%, le médecin recevant son honoraire directement de la CNS.
- Ne nécessite pas de mémoire d'honoraire, ni pour la participante ni pour le Centre de Coordination.
- L'échographie des seins n'est pas cumulable avec la prestation E20 (cf. Version coordonnée au 01.01.2022 de la Nomenclature des actes et services des médecins médecins-dentistes, art.10).

Le rôle du médecin clinicien	réceptionne le résultat (par courrier postal recommandé en cas de dépistage positif)
	donne des explications sur le dépistage et effectue l'examen clinique annuel
	remplit le bon E 20 en cas de dépistage positif et le fait parvenir au Centre de Coordination
	organise/effectue le bilan en cas de dépisage positif
	oriente sa patiente dans une démarche de dépistage individuel approprié en cas de haut risque de cancer du sein

REFERENCES

1. European guidelines for quality assurance in breast cancer screening and diagnosis, fourth edition, N.Perry, M. Broeders, C. de Wolf, S. Törnberg, R. Hollan, L. von Karsa, Publications Office, 2013

2. European guidelines for quality assurance in breast cancer screening and diagnosis: fourth edition, supplements, Holland, R.(editor), Wolf, C. (editor), Broeders, M. (editor), Perry, N.(editor), Törnberg, S.(editor), Karsa, L.(editor), Publications Office, 2013.

3. Convention conclue entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'Union des caisses de maladie portant organisation d'un programme permanent de dépistage précoce du cancer du sein par mammographie – Mémorial A n°249 du 24/12/2015, p.6150

4. www.sante.lu :

   - Cancer du sein, Programme Mammographie, Portail Santé, Grand-Duché de Luxembourg
   - Bulletin de liaison 2018, Programme Mammographie - 2011 à 2014, Portail Santé, Grand-Duché de Luxembourg
   - Rapport National du Cancer 2020, Portail Santé, Grand-Duché de Luxembourg

5. D'Orsi CJ, Sickles EA, Mendelson EB, Morris EA, et al., ACR BI-RADS Atlas, Breast Imaging Reporting and Data System, Reston, VA, American College of Radiology, 2013

6. Référentiel pour le dépistage du cancer du sein en fonction du risque (2018), Conseil Scientifique, www.conseil-scienifique.public.lu

7. Version coordonnée au 01.01.2022 de la nomenclature des actes et services des médecins médecins-dentiste, https://cns.public.lu

8. Formulaire de demande d'imagerie médicale : Microsoft Word - Formulairedemandeimagerievfin.docx (public.lu)